

BUREAUX EXÉCUTIFS TÉLÉPHONIQUES DU

MARDI 27 JUN 2017
MARDI 04 JUILLET 2017
JEUDI 06 JUILLET 2017

1. Secrétariat Général / Administration Générale

- 1.1. Suivi du tableau de gestion des actions
- 1.2. CIAA
- 1.3. Préparation réunions 2nd semestre
- 1.4. AG Fédérale 2018
- 1.5. Réforme électorale et réforme des statuts

2. Triathlon Événements

- 2.1. Paris 2017

1. Secrétariat Général / Administration Générale

- 1.1. Conciliation CNOSE
- 1.2. Externalisation de tâches : logistique déplacement / commercialisation des inscriptions en ligne
- 1.3. Accès base de données / Inscriptions en ligne
- 1.4. Contrôle des vélos / Fraude technologique
- 1.5. Mise en place d'une compétition réservée aux élus fédéraux en 2018
- 1.6. Découpage de la Réglementation Sportive

2. Trésorerie Générale

- 2.1. GT : Evolution des coûts / flux financier 2019/2020
- 2.2. Harmonisation des pass compétition Rhône-Alpes / Provence-Alpes
- 2.3. Licences USAT

3. Triathlon Événements

- 3.1. Assemblée Générale de Triathlon Move Publishing 30 juin 2017 - Comptes 2016

4. Vie Sportive

- 4.1. Calendrier des Epreuves Nationales 2018
- 4.2. Aide aux clubs lauréats du CNJ Club

5. Haut Niveau & Formation

- 5.1. Courrier du Ministère des Sports - Plan d'actions
- 5.2. Nouvelle Directrice Générale du CNDS
- 5.3. Relais mixte JO 2020
- 5.4. Informations Haut Niveau

1. Secrétariat Général / Administration Générale

- 1.1. Points des futurs statuts fédéraux devant être repris dans les statuts Ligues et CD

2. Communication, Marketing & Relations extérieures

2.1. Point partenariats :

2.2. Publication des sélection nationales : dispositif d'informations interne et de communication externe

2.3. Question lors de la prise de licence au 1er septembre 2017

3. Haut-Niveau et formation

3.1. Modalités de sélection Triathlon Junior (Coupe d'Europe de Lausanne)

4. Vie sportive

5. Relations avec les Ligues Régionales, les territoires et Affaires Disciplinaires

5.1. Versement Accord cadre 2017

5.2. Fusion des Ligues

6. Commissions Nationales / Chargé-e-s de missions / Groupe de travail

6.1. Comité éthique : proposition de règlement intérieur et de visuel

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

MARDI 27 JUIN 2017 -18H00/20h00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGNET Frank, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne-Charlotte, FRITSCH Guillaume, GEFFROY Christine, LESCURE Philippe, MASSIAS Laurent, MAZE Benjamin, PY Alexandre, SAINT-JEAN Bernard, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Absent(s) excusé(s)	GOSSE Cédric, HARRISON Jessica

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- "Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Suivi du tableau de gestion des actions

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, rappelle aux membres du BE que l'ensemble des documents liés aux réunions de BE ainsi que le tableau de suivi des actions à mener sont disponibles sur le site intranet dédié au BE.

1.2. CIAA

Christine GEFFROY, Secrétaire Générale Adjointe, a participé avec Laurent MASSIAS, DTN Adjoint, à la réunion du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) le 08 juin dernier.

Les membres du BE valident l'adhésion de la F.F.TRI. au CIAA ainsi que le paiement de la cotisation d'un montant de 2800€.

Le Président LESCURE propose que Christine GEFFROY :

- soit la représentante fédérale pour toutes les réunions du CIAA
- dépose sa candidature pour intégrer les organes dirigeants du CIAA lors de l'Assemblée Générale Élective qui sera organisée prochainement

Les membres du BE valident ces propositions.

1.3. Préparation réunions 2nd semestre

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, rappelle qu'une réunion de BE était envisagée à Rotterdam, ville hôte des Championnats du Monde de Triathlon, le 15 septembre prochain. Néanmoins, compte tenu des surcoûts générés notamment par l'hôtellerie, il propose de programmer cette réunion à Paris le 08 septembre, de 9h à 18h.

Les membres du BE valident cette proposition.

1.4. AG Fédérale 2018

Daniel BOISSIERE, Président de la Ligue Midi-Pyrénées, est candidat à l'organisation de l'AG de mars 2018 à Toulouse et souhaite connaître le montant de la subvention fédérale envisagée compte tenu de l'évolution à la hausse du nombre de représentant.e.s des clubs prévue dans le cadre de la réforme électorale. Cette subvention était de 24.000€ pour l'AG organisée à Nancy, le BE validera le montant de la subvention pour la prochaine AG lors de sa réunion du 08 septembre.

1.5. Réforme électorale et réforme des statuts

Le BE étudie les propositions du groupe de travail piloté par Alain COURPRON et rappelle que la grande majorité de ces propositions a déjà été présentée lors du Conseil d'Administration ouvert aux Président.e.s de Ligues.

Le BE arrête les principes suivants :

MEMBRES ET ORGANES DIRIGEANTS

- seuls les clubs affiliés à la F.F.TRI. sont "membres de la F.F.TRI." (mais prévoir un bonus de voix lors des AG de ligue et de Comité Départemental pour les clubs F.F.TRI. également organisateurs d'une ou plusieurs épreuves F.F.TRI.)
- maintien de la formule "Conseil d'Administration" / "Bureau Exécutif"

REPRÉSENTANT.E.S DES CLUBS ET NOMBRE DE VOIX

- maintien de la représentation indirecte des clubs avec élection de représentant.e.s des clubs lors des AG de ligue
- le nombre de représentant.e.s des clubs à élire est déterminé en fonction du nombre de licenciés comptabilisés au sein de la ligue :
 - jusqu'à 2000 licenciés : 1 représentant.e par tranche de 500 licenciés (tranche complète ou non)
 - puis, au-delà de 2000 licenciés, 1 représentant.e supplémentaire par tranche de 1000 licenciés (tranche complète ou non)
 - le nombre de représentant.e.s des clubs par ligue est plafonné à 6.
- le nombre de voix est réparti équitablement entre chaque représentant.e des clubs d'une même ligue
- le nombre total de voix à répartir entre représentant.e.s des clubs d'une même ligue est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{nombre de licences comptabilisées au sein de la F.F.TRI. à la fin de saison}}{\text{nombre de ligues}} + \text{nombre de licences au sein de la ligue concernée à la fin de saison}$$

- le vote d'un.e représentant.e des clubs n'est pas divisible

- les procurations sont interdites (sauf pour les ligues d'Outre Mer : les procurations sont autorisées uniquement entre représentant.e.s des clubs de la même ligue), pour pouvoir voter, le/la représentant.e des clubs doit être physiquement présent.e lors de l'AG
- pour pouvoir être élu.e représentant.e des clubs lors de l'AG de la ligue concernée, il faut :
 - transmettre sa candidature par lettre RAR à la ligue ou via un système de saisine par voie électronique mise en place par la ligue au plus tard 15 jours avant l'AG de la ligue
 - être licencié.e pour la saison en cours à la date du dépôt de candidature et disposer d'une licence en cours de validité le jour de l'AG (cas d'une AG de ligue se tenant le 10 janvier)
 - le BE précise que le/la Président.e de la Ligue concernée n'est pas automatiquement "représentant.e des clubs". Il/elle doit candidater et être élu.e pour occuper cette fonction.
- le mandat des représentant.e.s des clubs est valable jusqu'à la prochaine AG fédérale ordinaire, sauf dans le cas où l'Assemblée Générale Régionale correspondante aurait procédé à de nouvelles élections de représentant.e.s des clubs.
- les représentant.e.s des clubs sont rééligibles

QUORUM ET TYPE DE VOTE

- AG sans modification statutaire :
 - quorum = 50% des voix et 50% des membres
 - vote à la majorité des suffrages valablement exprimés, c'est à dire hors bancs, nuls et abstentions
 - AG de dissolution ou AG avec modification statutaire
 - quorum = $\frac{2}{3}$ des voix et $\frac{2}{3}$ des membres
 - vote à la majorité des suffrages valablement exprimés, c'est à dire hors bancs, nuls et abstentions

REPRÉSENTATION DU SEXE MINORITAIRE

- application du taux prévu par le code du sport : 40% des postes sont réservés au sexe minoritaire

MODE DE SCRUTIN ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

- passage au scrutin de liste à un tour (du type "élections municipales")
- le/la candidat.e à la présidence est tête de liste
- la liste, accompagnée du projet politique, est adressée au plus tard le 1^{er} octobre à la F.F.TRI. (l'AG électorale devant se tenir avant le 31/12) soit par lettre recommandée avec AR, soit via une saisine par voie électronique.
- l'identification sur cette liste des futurs membres du BE et de leurs fonctions n'est pas obligatoire.

LIMITATIONS D'ÂGE, CUMULS ET INCOMPATIBILITÉS

- aucune limite d'âge
- aucune limite du nombre de mandats (successifs ou non)
- le Président, le Trésorier Général et le Secrétaire Général de la Fédération ne peuvent être Président de Ligue, de Comité Départemental ou de club
- interdiction du cumul d'un emploi salarié dans une structure F.F.TRI. (y compris structures déconcentrées Ligues / Comités Départementaux) avec un mandat électif au sein d'une structure F.F.TRI. (y compris structures déconcentrées Ligues / Comités Départementaux)

CAMPAGNE ÉLECTORALE

- aucun financement de la part de la F.F.TRI.

- chaque liste assure sa propre communication
- neutralité totale des structures F.F.TRI. (siège fédéral, Ligues, Comités Départementaux).

En complément des points spécifiquement liés à la réforme électorale, le BE souhaite que les futurs statuts de la F.F.TRI. tiennent également compte des points ci-dessous :

- intégration des dernières évolutions des "dispositions statutaires obligatoires" prévues par le code du sport, en précisant notamment que :
 - le mandat de la ou des instances dirigeantes expire au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les jeux Olympiques d'été
 - la commission électorale a compétence pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort
- nouvelle répartition des compétences en matière d'adoption des textes :
 - Assemblée Générale :
 - statuts
 - règlement intérieur
 - règlement financier
 - Conseil d'Administration :
 - Réglementation Sportive (hors épreuves nationales)
 - Règlement Disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage
 - Règlement Disciplinaire
 - BE :
 - tous les autres textes (Règlement médical, règlement des épreuves nationales, etc ...)
- intégration et adaptation au droit français de la disposition imposée par l'ITU : le membre français du Board de l'ITU est invité à titre consultatif à toutes les réunions de Bureau Exécutif, Conseil d'Administration et Assemblée Générale
- formalisation des questions à poser en amont de l'Assemblée Générale :
 - qui peut poser des questions : les présidents de club (le club est membre de la F.F.TRI.)
 - comment : par email
 - sous quel délai : au plus tard 15 jours avant l'Assemblée Générale
- envisager de lister les personnes pouvant assister à l'Assemblée Générale :
 - les représentant.e.s des clubs
 - les président.e.s de ligue
 - les membres du CA
 - les président.e.s de commission / chargé.e.s de missions
 - toute personne dont la présence est jugée utile par le Président
- corriger et compléter le chapitre "modalités de création d'autres organes et composition" (la commission de surveillance des opérations électorales n'est plus la seule commission qui ne peut compter parmi ses membres un membre du Conseil d'Administration).
- autoriser expressément le vote électronique

2. Triathlon Événements

2.1. Paris 2017

Emmanuel CHABANNES, Président de TEVE, fait savoir que près de 3400 personnes sont inscrites au Triathlon de Paris qui se déroulera le dimanche 02 juillet prochain.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

MARDI 04 JUILLET 2017 -18H00 - 20h00

Présent(s)	BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, FRITSCH Guillaume, GOSSE Cédric, GEFFROY Christine, LESCURE Philippe, MASSIAS Laurent, MAZE Benjamin, PY Alexandre, SAINT-JEAN Bernard, VIDIL Andrée.
Absent(s) excusé(s)	BAUDRAND Jacky, DUPONT Anne-Charlotte, HARRISON Jessica, SOIN Patrick

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- *"Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..*
- *Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.*
- *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Conciliation CNOSEF

Monsieur Sébastien ALLAGNAT, Président de l'association Vallons de la Tour Triathlon, a formé une demande de conciliation auprès du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSEF) pour contester la décision du 19 juin 2017 par laquelle la Commission Nationale Sportive a décidé de maintenir l'étape de La Rochelle du championnat de France des Clubs de Division 2 de Triathlon dans le classement général de ce championnat et a établi, pour ce faire, un nouveau classement scratch individuel de cette étape en tenant compte :

- des temps natation,
- des temps des transitions T1 & T2,
- des temps des 4 premiers tours en vélo,
- des temps en course à pied.

L'audience de conciliation aura lieu le mardi 11 juillet prochain à 11h30.

Le BE donne mandat à Monsieur Thierry SAMMUT, Président de la Commission Nationale Sportive, ainsi qu'à Monsieur Guillaume FRITSCH, Directeur Adjoint, pour :

- représenter la F.F.TRI. lors de l'audience de conciliation du mardi 11 juillet 2017 ;
- proposer toute mesure de conciliation qui leur semblera utile lors de cette audience ;
- valider, au nom de la F.F.TRI., tout accord amiable ou proposition de conciliation formulé lors de cette audience qu'ils jugeront approprié.

1.2. Externalisation de tâches : logistique déplacement / commercialisation des inscriptions en ligne

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose d'externaliser certaines tâches :

- la commercialisation des inscriptions en ligne
- la gestion de la logistique des déplacements internationaux : Club France, équipes de France, élus et salariés

Le BE valide cette orientation, demande la mise en place d'un cahier des charges et d'un appel à candidature.

Le choix du/des prestataire(s) à retenir sera fait par le BE.

1.3. Accès base de données / Inscriptions en ligne

La F.F.TRI. s'est rapprochée de la FFA pour étudier le fonctionnement que cette dernière a mis en place pour permettre à des sociétés de chronométrie et d'inscription en ligne de vérifier les licences FFA sur les épreuves inscrites au calendrier officiel de la FFA.

La F.F.TRI. travaille à la mise en place d'un fonctionnement similaire et à l'adaptation du contrat proposé par la FFA. Des questions relatives à la CNIL sont encore en suspens et en cours d'étude par notre avocat.

1.4. Contrôle des vélos / Fraude technologique

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose au BE que lui-même ainsi que deux membres du corps arbitral soient formés par l'ITU à la technique de contrôle des vélos permettant de lutter contre la "fraude technologique". Le BE valide cette proposition et précise que ce type de contrôle sera mis en place sur le terrain dès cette année.

1.5. Mise en place d'une compétition réservée aux élus fédéraux en 2018

Sur proposition de Pierre BIGOT, Secrétaire Général, le BE valide la création d'une compétition réservée aux élus fédéraux en marge du championnat de France des ligues pour 2018 sur le format relais.

Pierre BIGOT et Narjess BRAHIM sont en charge de la mise en place de cela avec le futur organisateur.

1.6. Découpage de la Réglementation Sportive

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose de découper la Réglementation Sportive actuelle en deux livrets distincts pour la saison 2018 :

- un livret, qui conserve le nom de Réglementation Sportive, et qui correspond au règlement administratif et au règlement de course. Ce document reste placé sous la responsabilité de la Commission Nationale de la Réglementation Sportive et dont l'adoption relève de la compétence du Conseil d'Administration.
- un règlement intérieur des Épreuves Nationales qui régit le fonctionnement des Épreuves Nationales, qui est sous la responsabilité de la Commission Nationale Sportive, et dont l'adoption relève de la compétence du Bureau Exécutif.
 - A compter de la saison 2018, la Commission Nationale Sportive sera également compétente pour étudier les demandes de dérogation au Règlement Intérieur des Épreuves Nationales.

Le BE valide cette proposition et remercie par avance la Commission Nationale Sportive de bien vouloir préparer le projet de Règlement Intérieur des Épreuves Nationales applicable pour la saison 2018.

Pierre BIGOT précise que le texte régissant le fonctionnement des commissions sera mis à jour en tenant compte de ces éléments.

2. Trésorerie Générale

2.1. GT : Evolution des coûts / flux financier 2019/2020

Le Président LESCURE propose la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier

- les simplifications et évolutions possibles en matière de coûts et de flux financiers
- les évolutions possibles en matière d'accès aux épreuves F.F.TRI. pour les concurrents non licenciés F.F.TRI. titulaires d'une licence auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU

Le Président LESCURE propose que le groupe de travail soit composé de :

- Alain COURPRON (Pilote)
- Emmanuel CHABANNES
- Andrée VIDIL
- Pierre BIGOT
- Cédric GOSSE

Le BE valide ces deux propositions. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la réunion de travail prévue à BRIVE.

2.2. Harmonisation des pass compétition Rhône-Alpes / Provence-Alpes

Les discussions sont en cours avec les ligues concernées afin d'harmoniser les tarifs des pass compétition au plan national le plus rapidement possible.

2.3. Licences USAT

La F.F.TRI. a pris contact avec la fédération américaine pour connaître la politique appliquée en terme d'accès aux épreuves américaines pour les personnes titulaires d'une licence d'une fédération étrangère de triathlon. Un droit complémentaire est à régler pour toute personne non titulaire d'une licence USAT. Le groupe de travail constitué ci-dessus étudiera les évolutions possibles en matière d'accès aux épreuves F.F.TRI. pour les concurrents non licenciés F.F.TRI. titulaires d'une licence auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU.

3. Triathlon Événements

3.1. Assemblée Générale de Triathlon Move Publishing 30 juin 2017 - Comptes 2016

L'AG de Triathlon Move Publishing s'est tenue le 30 juin 2017. Les comptes font ressortir une perte de 52.000€ principalement liée à l'annulation du Triathlon de Nice 2016.

4. Vie Sportive

4.1. Calendrier des Epreuves Nationales 2018

Sur proposition d'Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, le BE valide les candidatures 2018 ci-dessous :

- Championnat de France de Bike & Run / CREPY EN VALOIS (60) : mars 2018
- Championnat de France de Triathlon Longue Distance / LES GORGES DE L'ARDECHE (07) : 8 juillet 2018
- Championnat de France de Cross Triathlon / REVERMONT (01) : 2 septembre 2018

4.2. Aide aux clubs lauréats du CNJ Club

Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, rappelle les termes de la convention de mise à disposition de l'aide fédérale aux clubs lauréats du CNJ 2016, et propose que l'aide financière prévue soit directement versée aux clubs concernées, sous réserve de production de justificatifs à hauteur de l'aide allouée.

Le BE valide cette proposition.

5. Haut Niveau & Formation

5.1. Courrier du Ministère des Sports - Plan d'actions

Philippe LESCURE, Président, fait savoir qu'il rencontrera la Directrice des Sports le 17 juillet prochain, le Conseiller "sport" du Président de la République le 18 juillet et qu'un RDV avec la Ministre des Sports, Madame Laura Flessel, sera programmé prochainement.

Laurent MASSIAS indique que la F.F.TRI. a répondu à un appel à projets "Accompagnement des projets de développement des fédérations" lancé par le CNDS dans le cadre de l'opération "héritage de la candidature de la France pour l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024".

5.2. Nouvelle Directrice Générale du CNDS

Philippe LESCURE, Président, fait savoir qu'il rencontrera la Directrice Générale du CNDS le 18 juillet prochain.

5.3. Relais mixte JO 2020

Benjamin MAZE indique que le CIO a intégré l'épreuve du relais mixte au programme des Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

5.4. Informations Haut Niveau

Benjamin MAZE présente au nom de Patrick SOIN, Vice Président en charge du Haut Niveau et de la Formation, le guide de la formation fédérale qui est communiqué annuellement. Cette année, un module initiateur raid multisports est proposé et il sera également organisé dans le futur un module moniteur.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

JEUDI 06 JUILLET 2017 - 18H00 - 20H15

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, FRITSCH Guillaume, GOSSE Cédric, GEFFROY Christine, LESCURE Philippe, MASSIAS Laurent, MAZE Benjamin, PY Alexandre, SAINT-JEAN Bernard, VIDIL Andrée.
Absent(s) excusé(s)	DUPONT Anne-Charlotte, HARRISON Jessica, SOIN Patrick

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- "Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Points des futurs statuts fédéraux devant être repris dans les statuts Ligues et CD

Dès lors que les nouveaux statuts fédéraux seront validés, ils seront déclinés sous forme de statuts types pour les ligues et les comités départementaux.

Seules trois modifications pourraient être envisagées et le sujet sera débattu avec les Président.e.s de ligues :

- le mode de scrutin : scrutin de liste ou scrutin plurinominal ?
- les procurations clubs : sont-elles autorisées ou interdites ?
- la représentativité des femmes : est-elle imposée ?

Il est néanmoins précisé qu'il ne s'agit pas d'un choix à effectuer ligue par ligue, les décisions prises impacteront les statuts types qui s'appliqueront uniformément à l'ensemble des ligues et des comités départementaux.

2. Communication, Marketing & Relations extérieures

2.1. Point partenariats :

Jacky BAUDRAND, Vice-président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, présente un point d'information sur les partenariats en cours ainsi que sur les contacts en cours.

2.2. Publication des sélections nationales : dispositif d'informations interne et de communication externe

Le Président LESCURE propose de mener une réflexion avec le secteur communication et la DTN pour améliorer la communication relative aux sélections nationales effectuées et faciliter la compréhension des choix opérés.

2.3. Question lors de la prise de licence au 1^{er} septembre 2017

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, fait savoir que la mise à jour informatique en vue de l'ouverture de la nouvelle saison (début septembre) est en cours. Dans la mesure où le contrat avec Triathlète Magazine prévoit un terme au 31 décembre 2017, il convient que le BE précise ce qui doit être fait au niveau des questions relatives :

- à l'abonnement possible à Triathlète Magazine
- à l'envoi de 12 numéros de Triathlète Magazine* (édition papier en janvier et édition numérique pour le reste de l'année).

Jacky BAUDRAND, Vice-président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, confirme que le terme du contrat est bien prévu au 31 décembre 2017 et qu'il va très prochainement lancer une mise en concurrence pour la ou les années suivantes.

En attendant les résultats de cette mise en concurrence, le BE valide, pour la prise de licence 2018 (possible dès début septembre 2017) :

- la suppression de la question proposant une offre d'abonnement à Triathlète Magazine
- l'aménagement de la phrase prévoyant l'envoi d'un magazine : le nom d'une revue en particulier ne doit pas être cité, et la réalité d'un envoi (nombre, numérique, papier) ne pourra être confirmé que lorsqu'un nouveau contrat aura été signé.

3. Haut-Niveau et formation

3.1. Modalités de sélection Triathlon Junior (Coupe d'Europe de Lausanne)

Benjamin MAZE présente au BE les modalités de sélection pour la Coupe d'Europe Junior qui aura lieu à Lausanne le samedi 19 août 2017.

Le Président LESCURE a été interrogé par courrier par le Président de la ligue Rhône Alpes de Triathlon au sujet des licenciés de Rhône Alpes sélectionnés pour Lausanne et qui risquent de ne pas pouvoir participer au championnat de France des Ligues Régionales qui a lieu le même week-end.

Le Président LESCURE confirme qu'il est très attaché aux championnats de France pour qu'ils permettent aux meilleurs triathlètes nationaux de concourir pour le titre de Champion de France, mais qu'il est aussi, en tant que Président d'une fédération olympique et paralympique, très attaché au fait de permettre à nos meilleurs triathlètes de courir à l'échelon international pour s'y aguerrir, et à terme décrocher des médailles internationales, olympiques et paralympiques.

La F.F.TRI. n'a pas été en mesure de choisir une autre date pour le championnat de France des Ligues qui puisse s'articuler au mieux avec les compétitions internationales jeunes. La coupe d'Europe de Lausanne est une compétition importante dans le cadre du plan d'action de l'Equipe de France. Sur cette période aucune autre compétition internationale avec un certain niveau sportif ne permettait d'être support de sélection pour le championnat du Monde, qui sera lui aussi organisé à Lausanne en 2019. Pour ces raisons, il est important de maintenir une sélection nationale, et de permettre aux sportifs français qui le souhaitent, d'y participer, dans la limite des places accordées à la France.

Patrick SOIN, Vice Président en charge du Haut Niveau et de la Formation, en lien avec la Direction Technique Nationale, a confirmé en amont de ce Bureau Exécutif la possibilité laissée pour les sportifs qui souhaiteraient courir les deux épreuves, de le faire et que seraient étudiées, si nécessaire, les dispositions à prendre en matière de transfert de Lausanne à Embrun.

4. Vie sportive

Sur proposition d'Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, le BE valide la candidature 2018 ci-dessous :

- Finale du championnat de France Jeunes de Triathlon : 03 juin VESOUL (70)

5. Relations avec les Ligues Régionales, les territoires et Affaires Disciplinaires

5.1. Versement Accord cadre 2017

Laurent MASSIAS présente un point de situation sur ce dossier :

- 14 accords cadre validés à ce jour.
- l'entretien avec la Ligue Côte d'Azur se déroulera le jeudi 13 juillet.
- les entretiens restent à organiser avec les ligues Provence-Alpes, Auvergne, Rhône-Alpes, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Pays de la Loire, Nord pas de Calais, Picardie, Corse.

5.2. Fusion des Ligues

Un point d'étape réalisé avec Accord Sports est présenté :

- 5 Ligues ont fait l'objet de l'étude du vademecum, d'un entretien téléphonique avec Accord Sport suivi d'une mise à jour complémentaire du vademecum
 - Rhône Alpes
 - Alsace
 - Bourgogne
 - Midi-Pyrénées
 - Languedoc Roussillon
- 2 Ligues ont fait l'objet de l'étude du vademecum, d'un entretien téléphonique avec Accord Sport (mise à jour suite à l'échange téléphonique en cours)
 - Aquitaine
 - Nord Pas de Calais
- 5 Ligues ont déposé quelques documents
 - Poitou Charentes
 - Limousin
 - Côte d'Azur
 - Provence-Alpes
 - Picardie
- 4 Ligues n'ont encore rien déposé

- Auvergne
- Lorraine
- Champagne Ardenne
- Franche Comté

Le Président LESCURE remercie Cédric GOSSE, Vice Président en charge des Relations avec les Ligues Régionales et les Territoires, de bien vouloir prendre l'attache des ligues n'ayant pas encore commencé à déposer les documents sur la plateforme d'Accord Sports.

6. Commissions Nationales / Chargé-e-s de missions / Groupe de travail

6.1. Comité éthique : proposition de règlement intérieur et de visuel

Dominique SAGARY, Président du Comité d'Éthique et de Déontologie, a proposé au BE un projet de visuel et de règlement intérieur.

Pour ce qui concerne les questions de visuel, le BE invite Dominique SAGARY à se rapprocher directement de Jacky BAUDRAND, Vice-président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures.

Pour ce qui concerne le projet de règlement intérieur, ce dernier sera transmis à nos conseils avant examen au prochain BE physique.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Pierre BIGOT – Secrétaire Général